

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Martinien, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 21 mars 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DUBREUIL A. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à V. TABOURET), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT)

Avis du Conseil Communautaire sur le projet de tiers lieu à Chazemais

Le Président indique que la commune de Chazemais a aujourd'hui un projet de tiers lieu qui serait implanté dans l'ancienne maison du garde et sa grange situées à proximité de l'église Saint Denis du XIIe siècle au centre du bourg.

Le tiers lieu accueillerait le commerce de l'association Le Grillon ainsi qu'une salle communale ouverte aux animations, conférences, vin d'honneur, etc. La partie grange serait transformée en halle culturelle ouverte à des représentations théâtrales ou des concerts pour tout le territoire. La commune ayant déposé une demande de subvention DETR pour ce projet, l'avis du Conseil Communautaire est sollicité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, considère à l'unanimité :

- ✓ que l'objet du projet dépasse largement la seule commune de Chazemais. En effet, cet équipement pourra recevoir des manifestations de l'ensemble du territoire mais également les usagers pour des besoins individuels,
- ✓ que ce projet participe à la rénovation du bâti patrimonial,
- ✓ donne donc un avis favorable à cette opération en raison de son intérêt communautaire.

Pour copie conforme,
Huriel, le 3 avril 2024

Le Président,

Jean-Elie CHABROL

